



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

OBJET : SEJOURS DE VACANCES 2019 A  
HABERE-POCHE : FIXATION DES  
PARTICIPATIONS FAMILIALES AUX FRAIS DES  
SEJOURS D'HIVER.

DÉCISION N° AU-18-328  
EN DATE DU 29 OCTOBRE 2018

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'hiver 2019 organisés par la ville de Vincennes dans le centre de vacances d'Habère-Poche ;

**D É C I D E**

**DE FIXER** la participation des familles pour les séjours d'hiver 2019 à Habère-Poche (séjours de 8 jours pour les 6-12 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	336 €	373 €	410 €	453 €	480 €	508 €	570 €	635 €	710 €	856 €

**DE FIXER** la participation des familles pour les séjours d'hiver 2019 à Habère-Poche (séjour de 8 jours pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	401 €	438 €	475 €	518 €	556 €	603 €	684 €	761 €	853 €	1001 €

**D'INSCRIRE** la recette au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la  
santé,

***Signé***

**Didier DENHEZ**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20181029-lmc1H5724H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 29/10/2018  
Date de Publication : 29/10/2018